



ARRÊTÉ

**Relatif au tirage au sort des membres de la
commission consultative paritaire**

Le Président du Centre de Gestion du Cher,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que suite au départ d'agents contractuels initialement tirés au sort, il convient de procéder à un nouveau tirage au sort, pour composer la commission consultative paritaire,

Considérant que les électeurs à la commission consultative paritaire peuvent assister à ce tirage au sort,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le tirage au sort des représentants de la CCP est organisé lundi 18 mars 2024 à 8h40 dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique tirage du Cher, ZAC du Porche – 18340 Plaimpieds-Givaudins

Article 2 : Pour effectuer le tirage au sort, le président du conseil d'administration sera représenté par M. Daniel BONE, 2^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion du Cher, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Mme Bénédicte Ducateau, 1^{ère} Vice-Président du Centre de Gestion du Cher.

Article 3 : Les électeurs à la commission consultative paritaire peuvent assister à ce tirage au sort.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion et sur le site internet du Centre de Gestion

Article 5 : Le Président du Centre de Gestion du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Plaimpied-Givaudins, le 23 février 2024

Le Président,

Pierre DUCASTEL

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.